Projet de Procès-verbal
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball

Séance du 21 décembre 2022

Membres présents :
Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH (pouvoir de Gérard JUIN, représentant des médecins) ; Pascal BOUCHET, Président de la COC (pouvoir de Pascal BOURGEAIS, Directeur Technique National) ; Jean-Marie BRINON, Président de la CNGC ; Olivier BUY, Président de la CNA.

Représentants clubs D1F :
Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard LE SAINT), Brest ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN), Chambray ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Thierry WEIZMAN, Metz ; Laurent GODET, Nantes ; Gérard GUILLON (mandat de Ange FERRACCI), Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 ; Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand (pouvoir de Perrine PAUL, Toulon St Cyr).

Représentants clubs D2F :
Aurélien DURRAFOURG (mandat de Laurent ASTIER), ATH ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme Lille ; Grégory CAULIER, Sambre Avesnois ; Luc SARRAMEGNA, Saint-Maur ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Christian GUIDANI (mandat de Pascal JACQUET), Vaulx-en-Velin.

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN (pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représente des joueuses).

Invités présents :
UCPHF : Pierre PRADEAU, directeur
7Master : Thibaut DAGORNE, directeur
FFHandball/LFH : Florence BARO, juriste FFHandball ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique FFHandball.
Autres : François BENOITON

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 12h30 en visioconférence.

Les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance sont les suivants :
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2022
- Approbation des cahiers des charges diffusion médias (D1F et D2F)
- Point sur la première partie de la saison de D1F et de D2F

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 JUILLET 2022

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 13 juillet 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale valide, à l'unanimité, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2022.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé sera disponible sur le site internet de la LFH.

II/ APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES DIFFUSION MEDIAS (D1F et D2F)

Il est rappelé que ces cahiers des charges ont été validés par le comité de direction de la LFH (consultation électronique).
En D1F, la présence d'un tracé unique et de 40m de LED linéaire sont obligatoires pour pouvoir être diffusé sur

Handball TV. Deux diffusions par club par saison sont prises en charge par la LFH mais chaque club peut également, sous réserve d'approbation par la LFH, être diffusé par sa télévision locale. Une dérogation a été votée en Comité de direction pour le club de Celles sur Belle qui ne dispose pas de tracé unique pour lui permettre néanmoins d'être diffusé au cours de la saison 2022-23. En contrepartie, celui-ci s'est engagé à faire financer la production de ses rencontres intégralement par la télévision locale et à disposer d'un tracé unique pour la saison 2023-24.
En D2F, 80% des clubs autoproduisent leurs matchs sur la base du cahier des charges coconstruit.

Aucune remarque n'ayant été formulée, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à l'unanimité les cahiers des charges diffusion médias D1F et D2F.

III/ POINT SUR LA PREMIERE PARTIE DE LA SAISON DE D1F ET DE D2F

Nodjialem MYARO demande si les dysfonctionnements relevés au démarrage de la saison ont été résolus.

- ***Dysfonctionnements du site Internet de la LFH***

Après échanges, ont été remontés des dysfonctionnements du nouveau site LFH notamment s'agissant des lives et des statistiques. La LFH a indiqué être pleinement consciente de ces dysfonctionnements, qui sont dus à la complexité de faire fonctionner ensemble le nouveau site Internet, GestHand et le logiciel Handvision, et tente de les solutionner avec des contraintes budgétaires qui ne permettent pas à l'heure actuelle de changer de logiciel.
S'agissant plus particulièrement des statistiques il a été également relevé une problématique de formation des statisticiens et de référentiels qui ne sont tous employés de manière identique.
La LFH s'est également engagée à communiquer les données de fréquentation du site LFH.

- ***Situation des clubs de Fleury et Bourg-de-Péage***

Nodjialem MYARO rappelle que les clubs de Fleury et de Bourg-de-Péage ont tous deux consécutivement déposé le bilan mais que les situations ayant conduit à ces dépôts sont totalement différentes. Lors du Comité de direction de la LFH il a été acté, avec la CNCG, la volonté de travailler de manière plus rapprochée, d'être davantage dans l'accompagnement et de travailler avec une bienveillance rigoureuse. Elle estime que certaines situations qui conduisent à la perte d'emploi pour les joueuses, les staffs, les administratifs et à la fermeture de centres de formation pourraient être évitées mais les clubs doivent avoir une gestion davantage en adéquation avec la réalité, notamment économique.

Gwenhaël SAMPER indique que le Bureau directeur de la FFHandball a adopté des dispositions dérogatoires pour les joueuses de CFCP (uniquement pour Fleury à date). En outre, une réunion a eu lieu avec les partenaires sociaux concernant la situation des joueuses professionnelles pour envisager des dispositifs facilitant leur retour à l'emploi avec néanmoins le souci de préserver l'équité des championnats.

Thierry WEIZMAN indique que la situation de ces deux clubs a également des conséquences sur les autres clubs et souhaite savoir à cet égard ce qui va être fait pour les quatre clubs qui se sont déplacés à Bourg-de-Péage, dépensant en moyenne 7 000 € alors que les autres clubs n'auront pas à supporter cette dépense.

Pascal BOUCHET redit ce qu'il a indiqué en Comité de direct, à savoir que ces frais seront intégrés dans la péréquation.

Thierry WEIZMAN rappelle que la péréquation représente à peu près 700€ donc il souhaite savoir ce qui sera fait pour le reste et ce que la FFHandball envisage pour assurer l'équité financière.

Gwenhaël SAMPER explique qu'il est question d'assurer l'équité réglementaire et que la FFHandball ne peut être tenue pour responsable du dépôt de bilan de Bourg-de-Péage.

Pascal BOUCHET explique que la FFHandball va appliquer les mêmes règles que celles qui ont prévalu durant la crise du COVID en essayant d'atténuer un peu les pertes via la péréquation.

Nodjialem MYARO dit pouvoir comprendre la situation mais aujourd'hui réglementairement rien n'est prévu concernant un éventuellement remboursement. Se poserait d'ailleurs la question de savoir si c'est à la fédération de payer ou au club de Bourg-de-Péage.

Thibaut DAGORNE estime que l'ensemble du handball féminin pâtit de ces situations. 7Master et l'AJPH se disent inquiets et ont la volonté de sécuriser les clubs, les emplois et l'économie du handball féminin. Il souhaite que les dispositifs conventionnels qui vont être soumis en D1F et en D2F protègent les joueuses et les entraîneurs de la précarité.

Gérard GUILLON dit que la situation du club de Bourg-de-Péage est inadmissible, compte tenu du nombre de documents adressés mensuellement à la CNCG. Au regard des montants évoqués, les difficultés ne sont pas apparues en une seule année. Il pense que la précédente CNCG s'est aperçue de la situation mais « a fait l'autruche ». Il rappelle que les clubs sont responsables vis-à-vis des collectivités publiques qui les subventionnent.

Nodjialem MYARO reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante mais dit avoir pleinement confiance dans la nouvelle CNCG pour éviter que de telles situations se reproduisent.

Jean-Marie BRINON dit ne pas être responsable de ce qui a pu être fait avant sa nomination mais explique qu'il a demandé à ses collègues de la CNCG d'être extrêmement vigilants sur tous les problèmes sous-jacents annonciateurs de dérives financières. Il insiste sur le fait qu'il ne faudra pas non plus reprocher à la CNCG d'être trop vigilante et de prendre les décisions qui s'imposent suite aux constats qui auront été opérés.

Thibaut DAGORNE rappelle qu'il y a une demande des trois partenaires sociaux de disposer de temps d'échanges avec la CNCG.

Nodjialem MYARO confirme qu'en 2023 un groupe de travail va être créé pour échanger et « tout remettre à plat ». La nouvelle CNCG n'est pas responsable des situations antérieures à sa nomination donc il est important de repartir sur des bases saines.

Rémi CHAMBELIN dit connaître le règlement sur les descentes de D2F en N1F mais il estime qu'une réflexion est nécessaire sur le nombre de montées depuis la N1F et sur le nombre de descentes de D2F si l'on souhaite que les clubs puissent se structurer durablement.

Nodjialem MYARO explique que le règlement ne peut être modifié en cours de saison mais qu'une réflexion peut être menée pour les saisons à venir.

Pascal BOUCHET explique qu'avec la CNCG, la COC va informer les clubs susceptibles d'accéder en D2F pour les informer et les sensibiliser sur les obligations qu'engendre l'accession en D2F, ce qui n'a sans doute pas été fait cette saison.

Thibaut DAGORNE constate qu'il y a davantage de descentes lors d'une saison avec des accidents industriels que lors d'une année classique donc il estime nécessaire d'échanger pour les années à venir car le handball féminin a besoin de se stabiliser.

Gérard GUILLON s'interroge sur l'opportunité d'alléger les obligations du cahier des charges pour permettre aux clubs de faire face financièrement.

Thierry WEIZMAN estime que d'un point de vue écologique et économique le handball féminin pourrait être précurseur si le calendrier permettait à un même club de disputer deux ou trois matchs d'affilée dans la même région dans une période de huit jours, évitant ainsi plusieurs déplacements.

Sur ce point, il a été indiqué qu'une réunion du groupe de travail calendrier serait organisée dans le courant du mois de janvier 2023.

Il a par ailleurs été rappelé que les résultats obtenus par les deux clubs de Bourg-de-Péage et de Fleury ont été annulés et que les classements figurant sur le site de de la LFH et sur celui de la FFHandball ont été mis à jour en

conséquence, étant entendu que tous les clubs disposeront du même nombre de matchs joués à la fin de la phase aller puis à la fin de la phase retour des championnats. Enfin, en réponse à une question, il a également été rappelé que lorsqu'un club de D1F n'est pas en mesure de terminer la saison, cette situation est sans impact sur les descentes puisque c'est bien l'équipe qui termine dernière sportivement au classement qui est rétrogradée en D2F en application des règlements.

Aucune autre question, ni aucune remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôt la séance.

La présente séance prend fin à 14h00.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH